

LE CONGRES DU C.L.A.J.

Le Centre laïque des Auberges de Jeunesse du Plessis Air tiendra son deuxième congrès national annuel les 30, 31 octobre et 1er novembre dans la grande salle des fêtes de Puteaux.

Plus de trois cents délégués de France et d'Afrique du Nord participent aux travaux qui, cette année, vont prendre une importance déterminante pour les A.J. Les A.Jistes examineront les projets des fédérations françaises des Auberges de Jeunesse proposés par les services du secrétariat à la Jeunesse, et sur lesquels ils font d'importantes réserves, en raison du caractère essentiellement technique de l'association préconisée. Ils considèrent que seule une organisation dans laquelle les moyens techniques sont au service des activités éducatives peut rassembler ceux qui s'intéressent activement aux auberges de jeunesse.

Mais le congrès aura, en outre, à passer en revue l'ensemble de l'activité de l'A.J. au cours de l'année dernière. La question du Code du camping sera aussi examinée. Le C.L.A.J. estime, non sans raison, que s'il y a un problème dans ce domaine, il relève davantage de l'éducation des campeurs que de l'élaboration de restrictions administratives.

L'A.J. de Noisy-le-Sec menacée d'expulsion

Les menaces d'expulsion qui pesaient depuis un certain temps sur l'Auberge de Jeunesse de Noisy-le-Sec n'ont pas diminué, en dépit de l'émotion qui s'exprime à ce sujet dans les milieux a.Jistes et des milliers de signatures recueillies par la campagne de pétition organisée.

Des manifestations folkloriques se dérouleront à l'Auberge samedi et dimanche.



Le réfectoire de Clape College, à Cambridge (photo British Council)

"Non! Les collèges anglais ne sont pas des écoles sociales" nous écrit un étudiant français retour de Cambridge

J.-P. LAMEAU, dans son récent article sur Cambridge, a heureusement laissé à un de ses interlocuteurs britanniques, l'étudiant John, la responsabilité de ses vues; c'est donc à « John » que nous répondrons.

Car il faut répondre: les collèges anglais ne sont pas des écoles sociales; c'est même la seule chose qu'ils ne soient certainement pas. Le système collégial anglais a peut-être sur notre éducation l'avantage de l'efficacité, mais à coup sûr l'étudiant français est bien plus près du monde et de la vie sociale que son camarade anglais.

Dans les collèges, en effet, « John » nous parle de contacts humains, de camaraderie entre étudiants et d'amitiés entre professeurs et « undergraduates ». Rendons lui justice: c'est exact et sans doute plus que sur le continent. Mais cela ne suffit pas. Avoir comme l'étudiant anglais des liens qui sont en court-circuit avec soi-même ou ses semblables est le propre de l'égoïsme ou de la caste. Et c'est cela qui constitue le collège anglais, fermé sur l'extérieur par ses murs

moyennageux et ses piques algues.

Une tour d'ivoire intellectuelle

Parler de système collégial, c'est parler de système résidentiel; et Cambridge, ville charmante, qui conserve jalousement ses neuf siècles d'histoire est bien le type de la résidence estudiantine, mais que l'on se sent loin de l'Angleterre noire des cités, la vraie, à Cambridge, bien plus qu'à Oxford (mais pas à Londres et en général dans les grandes villes qui ont le système continental dit à la base « professionnel ») l'étudiant vit dans ce que l'on pourrait appeler une tour d'ivoire intellectuelle.

Les gens? « John » nous dit que l'étudiant a ses thés, ses portes, sa chambre, ses clubs; il a ses cloîtres sombres et la paix de sa Cam; il a aussi sa bicyclette, et il a ses collègues; il n'a pas le métré ni la rue avec des gens qui marchent et vivent au rythme normal. Son rythme à lui est artificiel. L'étudiant français a au moins sur lui cet avantage de se promener sans tige noire pour vivre avec le monde quotidien. Et il y a, du point de vue social, entre les deux systèmes toute la différence qu'il y a entre la maison de Bézac, avec ses nuances par étages et la séparation hermétique du vingtième siècle entre quartiers bourgeois et ouvriers.

Et le plus grave, c'est que ce vase clos ne dure pas trois ans, mais seize, pendant lesquels l'Anglais vit dans l'intérieur de ses écoles et n'en sort que pour les vacances qui sont — on le sait bien — de fausses portes sur la vie! Il n'a pas le seul exemple qu'aie bien souvent l'étudiant français: sa famille. Car la famille au point de vue social, c'est bien moins une tutelle qu'une génération, des attitudes et des problèmes matériels qu'on peut voir de près.

Voilà, mon cher « John », je suis sévère et n'écarterai pas sur l'aspect social de votre éducation « A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons » qu'un Français écrit dans les années mille neuf cents sur son aspect sportif. Ce qu'il faut observer et apprécier une certaine d'étudiants étrangers réunis à Cambridge cet été, c'est tout, sauf ce système collégial d'un corporatisme étouffant.

Des moules à castes

Mon cher « John », s'il y a une caste, ce n'est pas parce que les étudiants peuvent paraître groupés selon leurs conditions sociales: il y a caste parce que les étudiants vivent sur eux-mêmes. Ce sont les collèges qui sont des moules à castes. Ils

sentent ce que sentent les blocs d'hommes anglais ou les clubs de femmes américaines: le renfermé, et l'on a envie de courants d'air.

Et ce cloisonnement vous conduit tout naturellement à une conscience de votre fausse supériorité d'étudiant; sa nature est un peu celle de votre insularisme. Savez-vous qu'à Cambridge la bibliothèque, qui est importante ne se laisserait dépasser que par la Bibliothèque Nationale, elle a comme elle le dépôt légal; nous n'avons aucun quotidien français, suisse ou belge, et pour seule revue française, la « Revue de Paris » ou la « Revue des Deux Mondes ».

Voilà, mon cher « John »; ne dites plus que l'éducation à Cambridge, c'est de l'école sociale; on en sortirait la peau bien blanche de votre école! Je sais que Taine disait avec vous qu'il n'y a pas en Angleterre de différence profonde entre la vie d'un homme et celle d'un élève, mais ajoutez alors qu'il n'y a pas de liens entre les deux, qu'il y a des barrières entre la vie des hommes et celle des étudiants. Alors nous serons d'accord sur ce qui se passe à Cambridge.

Serge ANTOINE.

A travers les revues

UN NUMERO SPECIAL D'« AVENIRS » :

« Famille et Ecole »

Reprent son initiative de l'an dernier, le B.U.S. publie le dernier numéro de sa revue « Avenir » à la disposition de la Fédération Nationale des Conseils de parents d'élèves des écoles laïques.

Ce numéro a pour but d'apporter aux parents une documentation sur les principaux problèmes qui peuvent se poser dans les rapports entre la famille et l'école, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'orientation scolaire et professionnelle.

L'actuel numéro traite d'abord des directions que peut prendre un enfant à l'issue de ses études primaires et secondaires, de la première enquête statistique effectuée sur l'orientation des enfants après le certificat d'études. Il met ensuite l'accent sur les conditions dans lesquelles l'enseignement agricole (aujourd'hui indispensable à la modernisation et à la prospérité de notre agriculture) peut être reçu. Il présente enfin des questions dont l'importance apparaît mieux de jour en jour comme celles de l'organisation de l'hygiène scolaire ou celle de l'éducation sexuelle.

Tout cela est fort bien présenté avec des schémas et des graphiques qui sont les bienvenus devant la complexité sans cesse croissante de notre système d'enseignement. A signaler, en particulier, un remarquable tableau d'ensemble des débouchés du baccalauréat.

La réorganisation de l'enseignement du Droit

1.- La réforme nécessaire doit être une œuvre de culture

Lecteurs de « Combat »

AIDEZ LES ÉTUDIANTS

Le courrier nous apporte chaque matin de nouvelles offres de chambres. Déjà nous avons pu satisfaire de nombreuses demandes. Mais la rentrée des Facultés est dans une semaine et il nous faut maintenant faire face à l'afflux à Paris des étudiants de province qui ont retardé le plus possible le moment de « monter » et de se trouver seuls à Paris.

C'est donc un nouvel effort que nous demandons à nos amis d'accomplir au cours des trois prochaines semaines.

En ce qui concerne les offres d'emploi, nous sommes très en deca des demandes et, sans doute, de nos possibilités. Là encore, un effort est nécessaire. Merci.

Permanence pour les étudiants : chaque lundi de 14 h. 30 à 16 h. 30, « Combat », 123, rue Montmartre.

LES CHEMINS DE LA VIE

Notaire

Une étude de notaire est vacante à Kaulack (Sénégal). Les candidats à cette charge ont un délai de trois mois pour faire parvenir leur requête et leur dossier directement au procureur général, chef du service judiciaire de l'Afrique Occidentale française à Dakar.

Pharmacien

Le laboratoire de la Répression des fraudes recherche pour ses laboratoires, deux pharmaciens sérieux et compétents, qui dirigeraient, orienteront, vers le travail de laboratoire.

S'adresser à M. le Directeur du laboratoire, central de recherches et d'analyses, 42 bis rue de Bourgogne, Paris.

Médecin

La commune de Gouville-sur-Mer (Manche) demande un médecin. Certitude de logement. S'adresser à M. Colas, pharmacien, 133, rue Lecourbe à Paris.

Conservateur de musée

Le poste de conservateur au musée de la Ville de Paris est vacant. Les candidats ont jusqu'au 1er novembre pour faire acte de candidature.

Concours

Un concours pour l'emploi de chimiste stagiaire du Service des Mines du Maroc se déroulera à Paris et à Rabat le 12 décembre. Diplôme exigé : docteur en sciences ou ingénieur-docteur ou diplôme équivalent d'une grande école. Clôture des inscriptions : 12 novembre. S'adresser à la Direction des Mines, service administratif, Rabat.

Voici ce que coûte à l'État un élève de l'Enseignement public

LA suite d'une question écrite qui lui était posée, le ministre de l'Éducation nationale a fait récemment savoir ce que coûte, en moyenne, un élève dans les différents ordres de l'enseignement public :

1. Prix de revient d'un élève de l'enseignement public du second degré : pour l'année 1947 : 15.170 francs; pour l'année 1948 : 17.130 francs. Il n'est pas encore possible de fournir les renseignements en ce qui concerne l'année 1949, mais il est logique de prévoir que le prix de revient atteindra, cette année, 40.000 francs.
2. Prix de revient d'un élève de l'enseignement public du premier degré : pour l'année 1947 : 8.570 francs; pour l'année 1948 : 4.221 francs; pour l'année 1949 : 11.488 francs.
3. Prix de revient d'un élève de l'enseignement public technique : Ecoles nationales d'Arts et Métiers et assimilées : pour l'année 1947 : 71.500 francs; pour l'année 1948 : 121.730 francs; pour l'année 1949 : 151.500 francs.

Ecoles nationales professionnelles : pour l'année 1947 : 36.800 fr.; pour l'année 1948 : 64.660 francs; pour l'année 1949 : 77.000 francs. Collèges techniques : pour l'année 1947 : 14.000 francs; pour l'année 1948 : 21.518 francs; pour l'année 1949 : 26.800 francs. Centres d'apprentissage : pour l'année 1947 : 30.000 francs; pour l'année 1948 : 42.690 francs; pour l'année 1949 : 52.440 francs. Pour l'année 1948, les chiffres ont été respectivement les suivants, pour un élève du premier degré, du second degré et du technique : 3.740 francs, 7.936 fr., 6.100 et 16.000 francs.

L'attention des milieux universitaires est actuellement sollicitée par les projets de réforme de l'Enseignement supérieur, d'une part, et, d'autre part, par la situation financière des Facultés et écoles d'enseignement supérieur.

En ce qui concerne le Droit, la réforme de l'enseignement est à l'heure actuelle à l'étude et fait l'objet de discussions et rapports entre les membres du corps enseignant et le ministère, ainsi que, latéralement, de l'Union nationale des étudiants de France.

Un groupe de professeurs nous fait tenir à ce sujet un travail qui nous paraît remarquablement étudié et qui peut être, de toute manière, considéré comme la seule étude sérieuse faite jusqu'ici en toute objectivité de ce problème.

Il n'entre pas dans notre propos, nous écrivons-ils, d'examiner le contenu des divers projets en présence mais simplement de dégager les grandes lignes et de nous faire l'écho de certaines opinions qui nous paraissent raisonnables.

Spécialisation en 2^e ou en 3^e année ?

Corrélativement à cette extension du temps d'études certaines opinions voudraient instituer, dès la 2^e année ou plus prudemment en 3^e année, une spécialisation, le candidat ayant à opter dans les quatre branches, pour une ou plusieurs d'entre elles.

Par exemple : Droit public et Sciences économiques et financières, ou Droit privé et Histoire du Droit, ou Droit romain.

Bien entendu, aucune décision n'est encore prise en vue de cette spécialisation.

Cette question soulève, en effet, des objections qu'il ne faut pas négliger. Entre autres, celle qui fait ressortir l'interdépendance qui existe entre les quatre branches classiques du Droit : il est imprudent de spécialiser un étudiant en Droit public, par exemple, avant qu'il ait une connaissance suffisante de tout le Droit privé, ce qui semble pouvoir se passer de démonstration tant il est vrai que l'un net l'autre Droits ont une influence réciproque et qu'une mesure ou un texte intervenant dans le Droit public a des

répercussions dans le domaine du Droit privé (Droit de la Famille, Droit patrimonial, obligations, etc.).

Il convient, au surplus, de ne pas oublier que les études juridiques n'ont pas uniquement pour objet de mémoriser des notions et de solutions d'espèce, mais aussi — mais surtout — de former leur jugement et de leur montrer les problèmes à résoudre en fonction d'un certain nombre de principes à influence réciproque.

Autrement dit, le Droit constitue une discipline totale et même une culture beaucoup plus répertoire analytique de cas; d'où suit que c'est vers l'élargissement des connaissances et leur approfondissement quant aux principes, qu'il faut raisonnablement s'orienter, plutôt que vers la limitation de l'angle de vue.

L'étallement des études sur quatre années, loin donc d'être lié comme nécessairement à une spécialisation, nous paraît devoir être lié au maintien de la culture générale du Droit.

L'étude de l'Histoire du Droit

Cela dit, il peut être admissible de faire, à l'intérieur du programme de quatre années, quelques adaptations ou mutations, rien ne s'oppose, par exemple, à ce que le droit pénal soit enseigné en première année au lieu de la deuxième. Rien ne s'oppose non plus, bien au contraire, à ce que quelques matières supplémentaires soient professées dans le cours des quatre années.

Vers une année propédeutique

Compte tenu de ces observations qui nous paraissent objectivement fondées, nous verrions volontiers la réforme tenir compte de la nécessité d'une formation générale des étudiants arrivant en première année. Généralement, par conséquent presque antinomique à la spécialisation.

Les étudiants munis de leur baccalauréat de l'Enseignement Secondaire sont habitués, soit à une discipline de précision analytique apportée par l'étude des sciences exactes (lorsqu'ils viennent de Sciences et Mathématiques), ou au contraire, ils abordent les études de Droit avec une tendance à l'exposition descriptive, nous dirions presque diffuse que leur laisse une étude parfois superficielle des Ecrits et de la Philosophie.

Le Droit étant à la fois une

discipline analytique et synthétique informée par des principes supérieurs, beaucoup d'étudiants sont, dans leur première année, en difficulté, et trop souvent perdent un temps important à s'adapter à la nouvelle discipline.

Sans devoir à proprement parler une année préparatoire — qui serait pour le Droit le pendant de l'année propédeutique des autres facultés — nous pensons que la première année devrait survenir tout objet de la formation générale de l'étudiant, qui serait réalisée de front dans les quatre branches classiques, celles-ci ne comportant plus un enseignement didactique exhaustif de la matière actuellement à l'affiche en première année.

En conclusion, sur ce point, il nous paraît, malgré les mérites d'une certaine spécialisation qu'il faille la maintenir seulement en Doctorat, comme elle l'est présentement et qu'au contraire, l'élargissement du programme doit se réaliser avec l'apport d'enseignements complémentaires mais obligatoires, étant entendu qu'une grande part serait donnée à l'exposé des principes constants du Droit et à la connexion des diverses matières et institutions.

(A suivre.)

On nous écrit : SURSIS ET PREPARATION MILITAIRE

J'ai appris par la presse que les jeunes gens de la classe 1950 devront fournir pour l'obtention d'un sursis un certificat d'inscription dans un centre de préparation militaire; cette note avait été lue dans toutes les classes de Janson-de-Sailly dont je suis élève; on nous y faisait valoir les avantages du parachutisme, etc.

Je récus aussi chez moi un bon poids de littérature de sergent recruteurs divers depuis le radio jusqu'au parachutiste.

Or, dans un coin de la grande cour du lycée, je découvris un avis du recteur spécifiant que les étudiants et lycéens n'étaient pas astreints à la P.M. pour obtenir un sursis. La mauvaise foi est étonnante. Mais que dois-je faire, je voudrais le savoir exactement.

J. BASSOT.

La semaine au QUARTIER LATIN

Des cours résumés de la Sorbonne

La Fédération des groupes d'étudiants de la Faculté des Lettres de Paris nous informe que chaque groupe, suivant les certificats auxquels il prépare (philologie, langues, lettres, etc.), publie des résumés des cours principaux professés pendant l'année scolaire et il se charge de l'envoi de ces cours photocopiés aux étudiants ne pouvant se rendre à la Sorbonne. Ces groupes se chargent d'un service de devoir, par correspondance. Ce service ne fonctionne que pendant l'année scolaire, sauf celui du groupe de français. Tous les groupes ont leur adresse à la Sorbonne.

Les concerts de la Maison des Lettres

Le Groupe de Musique de la Maison des Lettres reprend ses activités, demain jeudi, à 20 h. 30, avec une « audition de musique contemporaine enregistrée », consacrée à Darius Milhaud. Au programme : La création du monde; L'homme et son désir; Cantate de la guerre; Cantate des deux cités.

Quand les « comics » veulent se réhabiliter

L'opinion publique américaine commençant à se préoccuper vaguement de la qualité de la littérature enfantine, un accord vient d'être réalisé aux États-Unis entre l'« American Library Association » et l'« American Booksellers Association » qui groupe des associations de parents et des œuvres de protection de l'enfance. Dix millions de jeunes Américains suivent depuis un mois dans les « comics » les aventures d'un nouveau personnage, « Buzzy » qui s'efforce d'encourager ses admirateurs à poursuivre bravement leurs études. Il s'agit là d'une expérience : le but est de tirer parti de l'énorme influence qu'exercent sur les enfants les journaux illustrés.

L'O.S.S.U. DEMANDE : EDUCATION PHYSIQUE OBLIGATOIRE DANS TOUTES LES FACS

L'Assemblée générale de l'O.S.S.U. qui s'est réunie à Paris samedi et dimanche, a voté une résolution demandant que l'éducation physique et sportive soit rendue immédiatement obligatoire dans toutes les facultés et dans celles des grandes écoles où cette mesure n'est pas déjà appliquée.

Le colonel Roux, directeur général de la Jeunesse et des Sports, s'est déclaré d'accord sur le principe.

Le budget mensuel d'un étudiant en 1949

	Francs
1. LOGEMENT : prix moyen d'une chambre en hôtel ou chez un particulier	3.500
2. NOURRITURE : sur la base des prix des restaurants universitaires (60 francs par repas) : — déjeuners et dîners	3.600
— suppléments	1.000
— petits déjeuners	1.000
3. HABILLEMENT (en prévoyant l'achat, chaque année, d'un complet (10.000 francs), d'une paire de souliers (5.000 francs), de linge (5.000 francs), et tous les deux ans d'un manteau ou imperméable (9.000 francs)) Dépense mensuelle	2.200
Blanchissage, ressemelage, entretien	1.000
4. TRANSPORTS	1.000
Outre voyages de vacances (4.000 francs)	400
5. ETUDES, LIVRES, INSCRIPTIONS : matériel de travail, cours photocopiés et livres scolaires indispensables	500
Frais de papeterie	300
Inscriptions	700
6. LOISIRS : cinéma, théâtre, conférences, lectures	800
	16.000

Les chiffres sont extraits d'une étude récente précisée faite par M. Chataignier, directeur du Comité parisien des Œuvres. Nous les avons à peine modifiés, en rapport avec certains changements intervenus dans le coût de la vie. Il n'est pas be-

soin de signaler qu'ils constituent des minima. Il suffit pour s'en rendre compte que chacun de nous les compare au détail de ses propres dépenses.

Le taux moyen des bourses est en 1949 de 6.000 francs par mois.

Ce Soir
MERCREDI
à Chalon-sur-Saône
Gros lot :
22.500.000 francs
ET NOMBREUX
AUTRES LOTS
Reportage radiodiffusé
par l'émetteur de LYON
(longueur d'ondes :
335 m. 20)
de 22 h. à 22 h. 30
TIRAGE DE LA LOTERIE NATIONALE